



CONCOURS TROISIEME VOIE
DE REDACTEUR TERRITORIAL – 2004
Spécialité : «Administration Générale»

Epreuves écrites d'admissibilité du 15 septembre 2004

Réponses à trois à cinq questions sur le droit civil en relation avec les missions
des collectivités territoriales

Durée : 3 H

Coefficient : 3

Répondez aux cinq questions suivantes, au moyen de développements construits (il n'est pas obligatoire, pour autant, de recourir à un plan académique matérialisé).

QUESTION 1 : Les changements de nom et de prénom.
(4 points)

QUESTION 2 : La prestation compensatoire.
(4 points)

QUESTION 3 : Attributs et limites du droit de propriété.
(4 points)

QUESTION 4 : Les obligations du bailleur.
(4 points)

QUESTION 5 : Les enjeux du bail commercial pour les collectivités territoriales.
(4 points)